



DECISION DU MAIRE

PRISE LE 22 MAI 2026

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION  
DU 27 MARS 2026

Direction de la  
commande publique

AB/CT/JR

N°2026-232

**OBJET : Contrat n°C26100 relatif à l'organisation de trois ateliers de yoga dans le cadre de la programmation de la médiathèque pendant la période de révision des examens de fin d'année à l'espace culturel « Le Trèfle » de la ville de Soisy-sous-Montmorency.**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°2026-03-27/05 du 27 mars 2026 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

**CONSIDERANT** le souhait de la ville de programmer trois ateliers de yoga dans le cadre de la programmation de la médiathèque pendant la période de révision des examens de fin d'année à l'espace culturel « Le Trèfle » de la ville de Soisy-sous-Montmorency,

**CONSIDERANT** que la ville a fait appel à la société « UNALOME YOGA », représentée par Madame Shirley GALLUD, pour la programmation de trois ateliers de yoga dans le cadre de la programmation de la médiathèque pendant la période de révision des examens de fin d'année à l'espace culturel « Le Trèfle » de la ville de Soisy-sous-Montmorency,

**CONSIDERANT** que la proposition de la société « UNALOME YOGA », représentée par Madame Shirley GALLUD, sise 1 allée du Vallon Vert à MONTLIGNON (95680), répond aux besoins de la Ville,

**DECIDE**

**Article 1 :** La signature d'un contrat entre la ville de Soisy-sous-Montmorency et la société « UNALOME YOGA », représentée par Madame Shirley GALLUD, sise 1 allée du Vallon Vert à MONTLIGNON (95680), pour l'organisation de trois ateliers de yoga dans le cadre de la programmation de la médiathèque pendant la période de révision des examens de fin d'année à l'espace culturel « Le Trèfle » de la ville de Soisy-sous-Montmorency.

**Article 2 :** Les ateliers auront lieu les mardis 02, 09 et 23 juin 2026 de 11h00 à 12h00, à l'espace culturel « Le Trèfle » de la ville de Soisy-sous-Montmorency pour un groupe de 30 personnes maximum.

**Article 3 :** Le règlement de 180,00 euros T.T.C, s'effectuera par mandat administratif, après prestations faites et à réception de chaque facture déposée sur Chorus.

**Article 4 :** L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

**Article 6 :** La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiement de Montmorency

Le Maire,  
  
Nicolas NAUDET



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **22 MAI 2026**

Mis en ligne et/ou notifié le : **22 MAI 2026**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **22 MAI 2026**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.